



## Séance du Comité syndical du 7 juillet 2017

### Délibération n°2017-12

#### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

---

Le 7 juillet 2017, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Chevilly-Larue, sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 22

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres représentés : 6

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

Le quorum étant atteint,

M. Richard Dell' Agnola a été désigné secrétaire de séance ;

26. JUL 2017

#### LE COMITE SYNDICAL

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5722-1, et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2016/1572 en date du 20 mai 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert d'études pour la Cité de la gastronomie et son quartier ;

**Vu** les statuts du Syndicat et notamment ses articles 7-3 et 11 ;

**Vu** le projet de compte administratif 2016 ;

**Considérant** la nécessité d'approuver ce dernier dans les 6 mois qui suivent la date de clôture de l'exercice ;

Entendu le rapport de Mme Anne Pétillet, directrice du syndicat mixte ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Raymond Charresson, Vice-Président, la Présidente ayant quitté la salle préalablement au vote :

**À l'unanimité**

**DECIDE**

**ARTICLE unique** : le compte administratif 2016 du budget du Syndicat pour les montants figurant ci-après est approuvé par chapitre :

Pour la section de fonctionnement :

Dépenses : 145 796.08 €

Recettes : 358 000.00 €

Pour la section investissement :

Dépenses : 0 €

Et des restes à réaliser en dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Et des restes à réaliser en recettes : 0 €

---

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait Conforme

**La Présidente**

